

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>57 364 026</u>	<u>44 781 286</u>
Obligations et valeurs assimilées		52 808 291	41 488 277
Titres OPCVM		4 555 735	3 293 009
		<u> </u>	<u> </u>
Placements monétaires et disponibilités		<u>34 799 771</u>	<u>23 988 646</u>
Placements monétaires	5	31 733 227	20 931 119
Disponibilités		3 066 544	3 057 526
Créances d'exploitation	6	<u>32 027</u>	<u>17 712</u>
		<u> </u>	<u> </u>
TOTAL ACTIF		<u>92 195 824</u>	<u>68 787 644</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	224 292	148 726
Autres créditeurs divers	8	1 382 943	5 106
		<u> </u>	<u> </u>
TOTAL PASSIF		<u>1 607 235</u>	<u>153 832</u>
ACTIF NET			
Capital	9	84 904 270	64 042 612
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieures		679	537
Sommes distribuables de l'exercice		5 683 641	4 590 663
ACTIF NET		<u>90 588 590</u>	<u>68 633 811</u>
		<u> </u>	<u> </u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>92 195 824</u>	<u>68 787 644</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>3 464 321</u>	<u>3 117 669</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 202 538	2 918 894
Revenus des titres OPCVM		261 783	198 775
Revenus des placements monétaires	11	<u>2 238 738</u>	<u>859 211</u>
Revenus des prises en pension		<u>777 920</u>	<u>1 293 829</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>6 480 978</u>	<u>5 270 709</u>
Charges de gestion des placements	12	(794 468)	(603 943)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>5 686 510</u>	<u>4 666 766</u>
Autres charges	13	(107 022)	(92 090)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>5 579 488</u>	<u>4 574 676</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		104 153	15 986
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA L'EEEXERCICE		<u>5 683 641</u>	<u>4 590 663</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(104 153)	(15 986)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(20 155)	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		63 545	(115 528)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>5 622 878</u>	<u>4 613 880</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>5 622 878</u>	<u>4 613 880</u>
Résultat d'exploitation	5 579 488	4 574 676
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 155)	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	63 545	(115 528)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(5 950 357)</u>	<u>(5 036 194)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>22 282 257</u>	<u>8 702 707</u>
Souscriptions		
- Capital	211 923 811	256 086 820
- Régularisation des sommes non distribuables	(42 010)	(28 912)
- Régularisation des sommes distribuables	13 844 538	15 527 438
Rachats		
- Capital	(191 089 431)	(248 569 011)
- Régularisation des sommes non distribuables	25 898	43 780
- Régularisation des sommes distribuables	(12 380 549)	(14 357 409)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>21 954 778</u>	<u>8 280 393</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	68 633 811	60 353 419
En fin de l'exercice	90 588 590	68 633 811
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	622 213	549 111
En fin de l'exercice	824 632	622 213
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>109,853</u>	<u>110,306</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,28%</u>	<u>6,79%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base

raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement

en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 57.364.026 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		50 995 023	52 808 291	58,29%
	Obligation de sociétés		30 386 663	31 262 898	34,51%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1 CB TF	196	8 170	8 486	0,01%
TN0003600582	ATB SUB 2009 TBL2	10 000	266 593	274 385	0,30%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 CAT D TMM+2.9	13 500	810 000	823 867	0,91%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	412 500	418 110	0,46%
TN0001300623	BTE 2011 CB TF 6.25%	31 000	1 085 000	1 133 459	1,25%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	208 000	218 166	0,24%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	1 200 000	1 279 168	1,41%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	19 330	1 546 400	1 637 065	1,81%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	50 000	5 000 000	5 277 200	5,83%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	400 000	406 710	0,45%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-01 A TF 10% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 104 768	2,32%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	50 000	4 000 000	4 097 610	4,52%
TNMTWPZD31	TLF SUB 2025-1 TF 9,25% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 022 304	2,23%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% CB	15 000	450 000	457 956	0,51%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 TF 9,65% 5 ANS	10 000	1 000 000	1 026 440	1,13%
TN7XUIXDVAQY8	ATL 2025-2 TF 9.15% 5ANS	50 000	5 000 000	5 010 027	5,53%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing Subordonné 2025-1 A TF 9.4% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 043 680	2,26%
TNA3Z7AYXXX2	AB SUB 2025-2 7ANS TMM + 1.75% B	30 000	3 000 000	3 023 496	3,34%
	Emprunts national		13 999 060	14 343 392	15,83%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	12 500	1 250 000	1 294 370	1,43%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT T-2 2022 -A 9.25% TF	19 000	190 000	197 661	0,22%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T-2 2022 -B 9.35% TF	250	20 000	20 816	0,02%
TNIZ09015G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	10 500 000	10 747 639	11,86%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	787 500	795 073	0,88%
TNNI3UPDY012	EMP NAT T-2 2023 -A 9.75% TF	10 000	100 000	104 848	0,12%
TNVI299YK4C1	EMP NAT T-3 2023 -A TMM+1.7%	100 000	975 000	1 005 108	1,11%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	17 656	176 560	177 877	0,20%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 202 002	7,95%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	2 079 568	2,30%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	5 122 434	5,65%
	Titres OPCVM		4 327 971	4 555 735	5,03%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	22 800	3 690 913	3 727 321	4,11%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	72 575	0,08%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	457 677	0,51%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	148 492	0,16%
TN0003600418	SANADET SICAV	1 297	142 315	149 669	0,17%
	TOTAL		55 322 993	57 364 026	63,32%
	Pourcentage par rapport au total actifs				62,22%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2025 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre 2025	Plus (moins) values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	42 926 989	1 279 355	574 942	44 781 286	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	29 500 000			29 500 000	
Emprunt national	8 422 060			8 422 060	
Titres OPCVM	26 602 964			26 602 964	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(14 106 810)			(14 106 810)	280
Emprunt national	(12 748 000)			(12 748 000)	-
Titres OPCVM	(25 274 210)			(25 274 210)	63 265
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Bons du trésor assimilables			45 873	45 873	
Titres OPCVM			(66 028)	(66 028)	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		206 891		206 891	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	55 322 993	1 486 246	554 787	57 364 026	63 545

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 31.733.227 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif net
	<u>Comptes à terme</u>		14 400 000	14 884 152	16,43%
	Placement BH au 05/02/2026 (au taux fixe de 10,74%)	350 jours	5 400 000	5 800 411	6,40%
	Placement BTL au 03/08/2026 (au TMM)	360 jours	250 000	256 000	0,28%
	Placement BTL au 10/08/2026 (au TMM)	360 jours	260 000	265 979	0,29%
	Placement BTL au 12/11/2026 (au TMM)	360 jours	150 000	151 108	0,17%
	Placement BTL au 01/06/2026 (au TMM)	361 jours	240 000	248 279	0,27%
	Placement BTL au 10/02/2026 (au TMM)	365 jours	100 000	105 430	0,12%
	Placement AB au 09/03/2026 (au taux fixe de 8,99%)	91 jours	5 000 000	5 023 645	5,55%
	Placement AB au 16/02/2026 (au taux fixe de 8,99%)	91 jours	1 000 000	1 008 867	1,11%
	Placement AB au 02/02/2026 (au taux fixe de 8,99%)	94 jours	2 000 000	2 024 433	2,23%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>		3 000 000	3 001 881	3,31%
	Pension Livrée BTL au 02/01/2026 (au taux de 8,3%)	7 jours	1 100 000	1 101 466	1,22%
	Pension Livrée BTL au 05/01/2026 (au taux de 8,3%)	5 jours	1 900 000	1 900 415	2,10%
	<u>Certificats de dépôt</u>		13 356 320	13 847 194	15,29%
TN0ZRFGGVM03	Certificat de dépôt BTL au 19/01/2026 (au taux de 9%)	90 jours	2 455 990	2 491 198	2,75%
TNVT1TOMB8J7	Certificat de dépôt BTL au 20/01/2026 (au taux de 9%)	90 jours	491 198	498 142	0,55%
TNZ9919UNML8	Certificat de dépôt BNA au 29/01/2026 (au taux de 9,99%)	350 jours	5 575 071	5 966 006	6,59%
TNKQUDB7GB37	Certificat de dépôt BNA au 16/02/2026 (au taux de 8,75%)	150 jours	971 859	991 370	1,09%
TNVT1TOMB8J7	Certificat de dépôt BTL au 11/05/2026 (au taux de 9%)	180 jours	3 862 201	3 900 478	4,31%
	TOTAL		30 756 320	31 733 227	35,03%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				34,42%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 32.027 , contre un solde de D : 17.712, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	21 697	8 601
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	4 805	1 600
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	1 985
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (1)	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (1)	(200 000)	(200 000)
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé (2)	1 400 000	1 400 000
Remboursement par MAC SA (2)	(1 400 000)	(1 400 000)
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	<u>32 027</u>	<u>17 712</u>

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA a payé la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche de 800 KDT, a été encaissée le 06 novembre 2023 ; et la deuxième tranche de 600 KDT, a été encaissée le 20 Juin 2024.

Les intérêts ont été décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de la première tranche soit le 10 juillet 2023, au taux nominal de 10% l'an.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 224.292, contre D : 148.726, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	224 292	148 726
Total	<u>224 292</u>	<u>148 726</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 1.382.943, contre D : 5.106, au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
edevance du CMF	8 480	5 106
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 374 463	-
Total	<u>1 382 943</u>	<u>5 106</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	64 042 612
Nombre de titres	622 213
Nombre d'actionnaires	1 321

Souscriptions réalisées

Montant	211 923 811
Nombre de titres émis	2 058 972
Nombre d'actionnaires nouveaux	54

Rachats effectués

Montant	(191 089 431)
Nombre de titres rachetés	(1 856 553)
Nombre d'actionnaires sortants	(436)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 155)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	63 545
Régularisation des sommes non distribuables	(16 112)

Capital au 31-12-2025

Montant	84 904 270
Nombre de titres	824 632
Nombre d'actionnaires	939

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 3.464.321 , contre D : 3.117.669 au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

	Année 2025	Année 2024
<u>Revenus des obligations</u>	1 636 023	1 043 424
- Intérêts	1 636 023	1 043 424
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	1 566 515	1 875 470
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 566 515	1 875 470
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	261 783	198 775
- Dividendes	261 783	198 775
TOTAL	3 464 321	3 117 669

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 2.238.738, contre D : 859.211 au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des billets de trésorerie	-	22 426
Intérêts des comptes à terme	792 148	482 681
Intérêts des dépôts à vue	49 446	34 606
Intérêts des certificats de dépôt	1 397 144	319 498
TOTAL	2 238 738	859 211

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 794.468, contre D : 603.943 au 31 décembre 2024, et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Rémunération de gestionnaire	794 468	603 943
TOTAL	794 468	603 943

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 Décembre 2025 à D : 107.022, contre D : 92.090, au 31 décembre 2024, et se détaillent ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Redevance du CMF	89 016	67 669
Services bancaires et assimilés	186	68
Commission sur pensions livrées (*)	17 420	24 353
Autres	400	-
TOTAL	107 022	92 090

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	7,859	8,471	9,074	5,331	6,954
Charges de gestion des placements	(0,963)	(0,971)	(1,066)	(0,879)	(1,324)
Intérêts des mises en pensions	-	-	-	-	(0,017)
Revenus net des placements	6,896	7,500	8,008	4,452	5,613
Autres charges	(0,130)	(0,148)	(0,227)	(0,138)	(0,211)
Résultat d'exploitation (1)	6,766	7,352	7,781	4,314	5,401
Régularisation du résultat d'exploitation	0,126	0,026	(0,711)	0,321	(1,579)
Sommes distribuables de l'exercice	6,892	7,378	7,070	4,635	3,823
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,024)	0,249	(0,094)	(1,406)	1,101
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,077	(0,186)	0,306	1,859	(0,598)
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,053	0,063	0,212	0,453	0,504
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,819	7,415	7,993	4,766	5,905
Résultat non distribuable de l'exercice	0,053	0,063	0,212	0,453	0,504
Régularisation du résultat non distribuable	(0,020)	0,024	(0,078)	0,038	(0,154)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,033	0,087	0,133	0,491	0,350
Distribution de dividendes	7,378	7,070	4,635	3,823	4,085
Valeur liquidative	109,853	110,306	109,911	107,342	106,039
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,88%	0,88%	0,98%	0,82%	1,25%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,13%	0,21%	0,13%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,26%	6,70%	6,51%	4,34%	3,61%

Note 14.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'«AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

15. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société FIDELITY OBLIGATIONS SICAV présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire MAC SA et son dépositaire AMEN BANK.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

MAC SA, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

AMEN BANK, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans

le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Société FIDELITY OBLIGATIONS SICAV prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 92.195.824, un actif net de D : 90.588.590 et un bénéfice de D : 5.622.878.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie

significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 28 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE